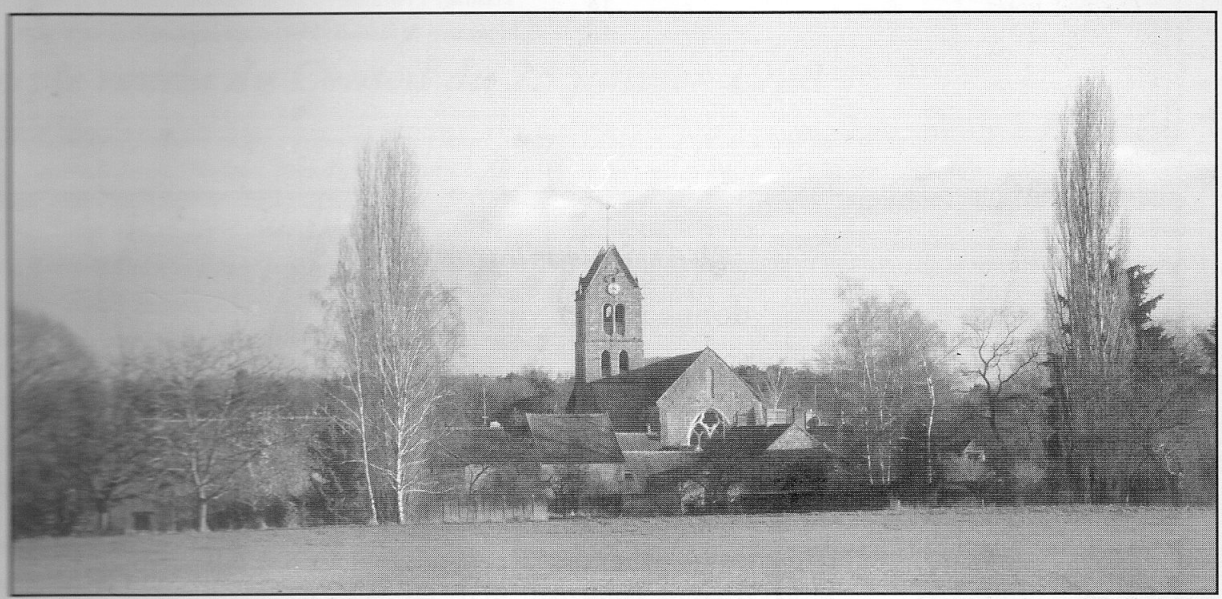
Le «Plume-Tambour»

Bulletin trimestriel d'informations municipales de Villiers-Sous-Grez

Février 1998 - Numéro 9



Le mot du Maire,

À toutes celles et à tous ceux que mes fonctions ne m'ont pas encore permis de rencontrer, j'adresse en mon nom et au nom du Conseil municipal tous nos vœux de bonne et heureuse année 1998.

Nous voilà bientôt arrivés à la moitié de notre mandat pendant lequel différentes actions ont été menées à terme même si quelques unes d'entre elles n'ont pas reçues l'adhésion de l'ensemble du Conseil. De nombreuses difficultés ont été surmontées pour parvenir à ces réalisations et nombreux utilisateurs nous ont manifesté leur satisfaction.

Mieux qu'une fastidieuse énumération, je vous invite à relire les excellents numéros du Plume-Tambour relatant tous ces faits. Celui-ci est une des réussites de l'amélioration de la communication avec la population grâce au dévouement des équipes de rédaction, de correction et de réalisation.

Je remercie tous les employés communaux pour le travail qu'ils ont effectué cette année et qu'ils s'efforceront de rendre plus efficace en 1998 grâce aux investissements en outillage et à l'amélioration de postes de travail que le Conseil municipal a décidés.

Sans aucun doute, la principale préoccupation de la majorité des habitants est de voir se réaliser rapidement des équipements de voirie devant leur habitation : écoulement des eaux pluviales, trottoirs, accès de voiture, etc. Le Conseil établira les échéances des réalisations en préparant un budget sur plusieurs années. Pour information, sachez que ce poste financier a représenté près de 30 % du budget 1997.

Deux autres actions devront être réalisées cette année : rétablir chauffage et éclairage dans l'église et garantir la sécurité dans les établissements recevant le public.

Nous ne manquerons pas de vous inviter à participer à différentes manifestations culturelles et sportives avec les associations dont je salue au passage le dévouement et le savoir-faire de leurs membres et d'engager le développement des moyens techniques relatifs à ces activités.

Encore à tous, bonne et heureuse nouvelle année.

Jean-André Morin, *maire*

– Le mot du maire 1
– Comptes rendus des conseils municipaux 3
– Concours des maisons fleuries 4
– Le nouveau centre de stockage des déchets 4
– Le programme ATM 5
– Photographe de tous les temps : à l'aide 6
– présence du passé 6
– Les lecteurs nous écrivent 9
– Les acteurs du village, M. & P. Rison 11
– La vie des associations 11
– Ça s'est passé un dimanche 13
– Bloc notes 14
– Agenda 16

Directeur de publication :
Jean-André Morin, maire de Villiers-sous-Grez

Comité de rédaction
Rédacteur en chef : Jean-Paul Clément
Rédactrice en chef adjointe : Annie Union
Membres : Régine Guillin, Janine Hérisson, Bernard Darré & Gérard Magnes

Avec la collaboration de : Anne-Marie Clément
Photographie : Annie Union, Mme Belzunce & P. Thibaut
Photogravure & mise en page : Gérard Magnes
Flashage : Forma4 – 77730 Montereau (01 64 32 09 07)
Impression & finition : Idé-concept-impression (01 60 70 26 83)

L'Amicale villaronne

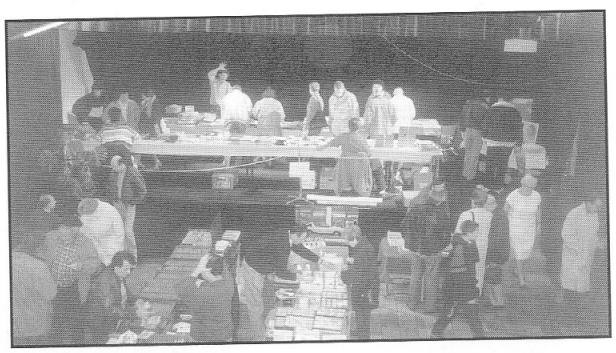
donne rendez-vous , à tous

les enfants déguisés pour le Mardi gras

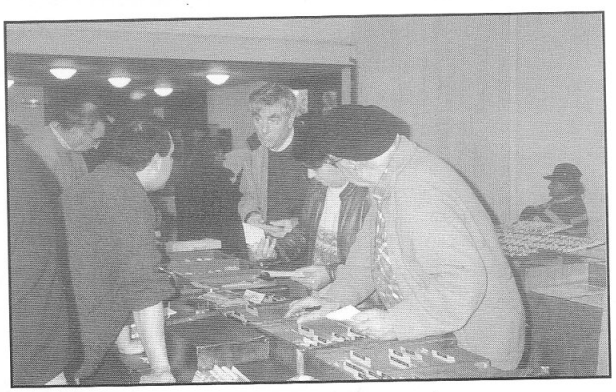
le 24 février, à partir de 17 heures au foyer.

Musique et dégustation de crêpes dans la bonne humeur.

Les mamans qui souhaitent préparer des crêpes sont invitées à se faire connaître auprès d'Yvette Poulenard au 01 64 24 24 47.



La bourse aux collectionneurs a eu un grand succès : nombreux exposants et nombreux visiteurs.

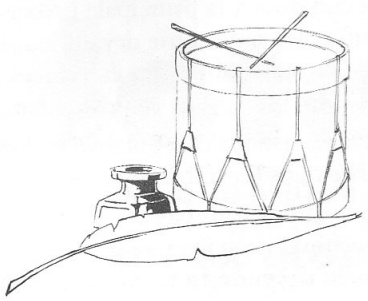


M. Surget, cherchant sans doute la dernière carte postale qui lui manque, peut être très fier.

ILLUSTRATEURS
à vos crayons !

Vous qui aimez dessiner, faire des croquis, des dessins (même humoristiques)…, nous aurions besoin de votre aide pour illustrer le *Plume-Tambour*.

S'adresser à Gérard Magnes au 01 64 24 22 07.



Vie publique

Fin du compte rendu du Conseil municipal du 12 décembre 1997

Assurances

Suite au courrier de résiliation du contrat d'assurance informatique par la société AXA, notre assureur s'engage à proposer une solution de remplacement.

Gestion foyer

Les multiples demandes d'utilisation de la salle polyvalente provoquent une surcharge du calendrier. La poursuite de ce rythme d'exploitation nécessite la recherche de solutions par les gestionnaires du foyer qui se réuniront prochainement.

PNR

Le logo du Parc, représentant deux épis d'orge, une abeille et une étoile sur un fond ovale, est adopté par le syndicat d'études.

Compte rendu du Conseil du 23 janvier 1998

Présents : *Jean-André Morin, maire ; Éliane Surget, Daniel Szymanski, Laurence Leroy, Philippe Beaudoin, adjoints ; Alain Champion, Jean-Paul Clément, Martine Clostre, Annie Union, André Ortz, Didier Viratel, Régine Guillin, conseillers municipaux.*

Absent : *Bernard Darré a donné pouvoir à Éliane Surget.*

Secrétaire : *Éliane Surget.*

Les convocations ont été transmises le 19 janvier 1998. – Le compte rendu du Conseil municipal du 12 décembre est adopté à l'unanimité. – M. le maire ouvre la séance en offrant les cadeaux de fin d'année au personnel communal.

Informations

Gestion du foyer

La commission de gestion du foyer se réunira le 12 février à 20 h 30. Tous les conseillers intéressés sont invités.

Voirie et chemins

Le miroir installé en haut de la rue du Buisson restera en place sans participation financière de la commune.

Le Département prendra en charge la modification du carrefour rue de Nemours déviation (coût 100 000 F).

Bordures de trottoir rue de Nemours au niveau du stade : le Conseil attend l'accord financier de la DDE pour engager les travaux.

Bilan général : les demandes des habitants et l'inventaire de l'état des routes de la commune font apparaître un besoin pouvant modifier les priorités définies en septembre 1994. Les subventions votées par le Conseil général peuvent être affectées aux nouvelles priorités sans augmentation de leur montant.

Visite de M. Julia

Le Conseil municipal recevra M. Julia, député et conseiller régional, le 27 janvier 1998.

SIEP

Suite à la démission de l'urbaniste M. Aubert, la phase finale des travaux du SIEP est mise en sommeil en attendant que M. Bacqué, élu médiateur, trouve une solution au différend intervenu entre le bureau du SIEP et l'urbaniste.

Suivi des travaux

Logement communal rue de Larchant : l'installation de la cabine de douche satisfait les locataires.

École : les travaux ont été exécutés. Le maire a constaté que le portail d'entrée sur la cour, récemment installé, a été dégradé et regrette que les enfants l'utilisent comme portique ou balançoire.

Station de pompage : l'isolation de la toiture et la margelle sont réalisées.

Poste

Le Conseil municipal est invité à réfléchir sur le devenir de la poste face à la nouvelle politique gouvernementale de suppression de bureaux en milieu rural.

Contrat assurance informatique

Suite à la résiliation par la compagnie AXA, Monsieur Colin a reporté les garanties de l'assurance informatique sur le contrat général de la commune sans augmentation de prime.

Plume-Tambour

Le Conseil municipal accepte qu'Annie Union engage la constitution d'archives photographiques afin de conserver en mairie la mémoire de notre village.

Délibérations

Scènes rurales

Le Conseil accepte de participer à l'étude pour la création de *"scènes rurales"* sur le canton de la Chapelle-la-Reine. Une réunion intercommunale se tiendra le 28 janvier 1998 à Villiers-sous-Grez en présence du conseiller général et d'un représentant du Conseil général.

Entretien du Rocher de Saint-Étienne

M. Salvatore Céraudo, exploitant forestier, consulté par Annie Union a comptabilisé 35 sapins morts et dangereux le long du chemin accédant au château d'eau et sur le sentier GR 13 conduisant à la route de Larchant ainsi que 50 au faîte du rocher et aux alentours de la grotte du curé.

Vu les délais d'exécution, la qualité du travail et les frais à engager, le Conseil accepte de confier l'abattage et le brûlage de ces arbres morts à des spécialistes pour un montant maximal de 10 500 F ttc (dont 5 % de TVA entretien d'espaces boisés). La dépense sera inscrite à la section fonctionnement du BP 98 article 61524 "Entretien et réparations bois et forêts".

Convention
Commune - Amicale villaronne - Section ATM

L'ATM, groupe de programmation émanant du Conseil municipal, a présenté un programme prévisionnel (spectacles et budget) pour l'année 1998.

Après analyse de ce programme le Conseil municipal affecte un crédit de fonctionnement de 10 000 F qui sera versé sur un compte spécifique ATM au sein de l'Amicale villaronne. La dépense sera inscrite à la section fonctionnement du BP 98 article 6574 "Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé".

Le Conseil municipal après remaniement de quelques articles, adopte une convention Commune - Amicale villaronne - Section ATM afin de définir le fonctionnement de l'ATM.

Foyer rural : investissement scène

La scène actuelle, composée de plots en bois, est vétuste et ne répond plus aux normes de sécurité. La commission foyer proposera au prochain Conseil municipal un projet de scène démontable et modulable avec ses possibilités de financement.

Déneigement

Une convention sera signée entre la DDE et MM. Alain Champion et Didier Viratel mettant à la disposition du Département leur tracteur et l'équipement communal pour assurer le déneigement du CD 63 conduisant à la nationale 7 vers Nemours. Les autres voies seront dégagées ensuite.

Le Conseil municipal vote l'achat d'un équipement de déneigement composé d'une lame de 2 m de largeur, 2 rallonges de 0,5 m, 2 roues et un racleur, et inscrit un crédit de 19 094 F ttc en section investissement à l'article 2157 "Matériel et outillage de voirie".

Voirie : contrat triennal, 2e opération

Construction de chaussée en haut de la rue Creuse : "Situé à la périphérie du village, il s'agit d'un chemin sans structure de chaussée ni bordurage. Le projet vise à construire un corps de chaussée en calcaire 20/40 revêtu d'une pénétration sablée sur environ 200 m".

Cette opération, estimée à 131 242 F ttc en septembre 1994, peut se réaliser avec l'aide technique à la gestion communale de la DDE.

Le Conseil municipal demande à la DDE d'inclure dans ce prix un revêtement garantissant sa résistance au passage de la circulation pendant 5 années.

Emplois communaux

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, crée un poste d'adjoint administratif et conserve vacant le poste d'agent administratif.
Le Conseil municipal est invité à réfléchir aux orientations à prendre pour les contrats du personnel non titulaire venant à terme fin mars.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Concours maisons et jardins fleuris

La deuxième édition du concours *Maisons et Jardins fleuris* est lancée. Deux nouveautés par rapport à l'an dernier : le jury sélectionnera les lauréats parmi tous les habitants (les inscriptions deviennent donc inutiles) et deux passages seront effectués, l'un au printemps et l'autre à l'automne à la demande de plusieurs candidats de l'an passé.

J. P. Clément

Règlement

***Article 1** – La commune de Villiers-sous-Grez organise un concours "Maisons et jardins fleuris" ouvert à tous ses habitants (propriétaire ou locataire), en vue de les inciter à fleurir leur jardin ou la façade de leur habitation, embellissant ainsi le village.*

***Article 2** – Le jury, présidé par M. le Maire de Villiers-sous-Grez, sera composé des membres de la sous-commission Environnement-Embellissement et de personnalités extérieures. Les membres du jury ne pourront concourir.*

***Article 3** – Le jury examinera les réalisations au printemps dans la première quinzaine de mai et à l'automne dans la première quinzaine de septembre. La date et l'heure du passage du jury seront affichées en mairie et publiées dans l'agenda du Plume-Tambour.*

***Article 4** – Il est institué deux catégories :*
– la catégorie "Façades" ;
– la catégorie "Jardins".

***Article 5** – Les plantes, fleurs et arbustes devront être visibles de l'extérieur (même d'un chemin) et présenter une harmonie de couleurs. Le jury sera attentif à la disposition des plantes et à leur bon entretien.*

***Article 6** – Les lauréats seront récompensés par des prix gracieusement offerts par les professionnels voisins (fleurs, plantes, arbustes, graines, accessoires de jardin, etc.).*

***Article 7** – Le jury, tenu d'appliquer le présent règlement, a tous pouvoirs pour prendre toutes décisions nécessaires sur les points qui n'auraient pas été prévus dans ledit règlement. L'ensemble de ces décisions, y compris la nomination des lauréats, est sans appel. De même, la commune de Villiers-sous-Grez se réserve le droit de reporter ou d'annuler le concours si les circonstances, notamment météorologiques, l'exigeaient.* ♣

Le nouveau centre de stockage de déchets ménagers et assimilés de Château-Landon

Par arrêté préfectoral, l'ouverture d'une extension du centre d'enfouissement existant de Château-Landon a été autorisée. Ce centre sera exploité par la société COVED et recevra chaque année une moyenne de 60 000 t de déchets ménagers et assimilés dont 30 000 t d'ordures ménagères en provenance du SICTRM de la vallée du Loing et 30 000 t d'apports extérieurs en provenance du sud de la Seine-et-Marne, d'une partie du Loiret, de l'Essonne et de l'Yonne. L'exploitation est limitée à une durée de six ans (jusqu'en 2002).

La conception de l'installation et son exploitation garantis-

sent la préservation de l'environnement grâce à des mesures renforcées pour le respect des équilibres naturels et humains.

La qualité de l'eau sera préservée du fait que le site sera entièrement confiné et équipé pour l'évacuation et le traitement des lixiviats. Aucun rejet ne s'effectuera sur le site.

La qualité de l'air sera préservée par un système de drainage et de brûlage du gaz produit par la fermentation des déchets, et ce, pendant les six années d'exploitation et les trente années de post-exploitation. De ce fait, aucune odeur ne sera perceptible à l'extérieur du centre.

Les déchets réceptionnés seront contrôlés.

Durant les trente années de post-exploitation pendant lesquelles la responsabilité de l'exploitant reste engagée, l'entretien des équipements, des surfaces réaménagées ainsi que les contrôles de la qualité des eaux et de l'air continueront d'être assurés. ♣

Annie UNION

A T M

L'Atelier théâtre et musique a été mis en place en 1996 par la municipalité de Villiers qui, pour l'animer et assurer la programmation artistique du village, a désigné : Laurence Leroy, Bernard Leroy, Isa Mercure et Gilles Guillot.

En 1997, l'ATM s'est efforcé de développer son activité, en collaboration étroite avec l'Amicale villaronne, dans le sens d'une culture-plaisir avec ce que cela comporte à la fois d'exigence artistique et technique, et d'ouverture vers un large public. Le public de Villiers et des environs a répondu très positivement aux diverses propositions de spectacles qui lui ont été faites, tant par son accueil chaleureux que par le nombre de spectateurs.

Cette fidélité du public s'est manifestée toute l'année dans la diversité des représentations programmées : concert de musique de chambre par Véronique Roux et Philippe Bary, concert de la chorale de Villiers, *l'Art des Mets*, soirée théâtrale et gastronomique, *les Musiques du monde*, spectacle musical de fin du stage animé par Laurence et Bernard Leroy, *le Conte de la pomme* par Bernadette Bidaude dans le cadre de la fête de l'automne organisée conjointement avec l'Amicale villaronne, *les Doigts pleins d'encre* de Cavanna et Doisneau par le théâtre du Caboulot, *Au bord du lit* de Guy de Maupassant par l'Atelier théâtre de Villiers.

Entre les occupations professionnelles des responsables de l'ATM et les difficultés de calendrier des artistes contactés, il n'est pas aisé d'établir longtemps à l'avance la programmation annuelle. Nous ne désespérons pas d'y parvenir dans les années à venir et peut-être même d'adopter un système d'abonnement qui permettrait de fidéliser davantage le public tout en réduisant le prix des places.

Pour 1998, l'ATM vous propose déjà avant l'été cinq rendez-vous :

- 7 février : audition de piano des classes de Laurence et Bernard Leroy (entrée libre) ;
- 13 mars : *Rêve rouge*, journal d'une étudiante chinoise en 1968, un spectacle tonique et drôle écrit et interprété par Xing Xing Cheng ;
- 4 avril : Maurice Baquet (et son violoncelle), présentation d'un film sur la montagne tourné avec Maurice Baquet lui-même et le grand alpiniste disparu , Gaston Rebuffat ;
- 8 mai : *les Chaltimbanques*, opéra pour enfants d'Yvan Dautin et Bernard Leroy, direction Laurence Leroy ;
- 21 juin (fête de la musique) : Concert de jazz par le quintette de Didier Goret.



L'Atelier théâtre nous a présenté Au bord du lit *les 5 et 6 décembre dernier.*

Suivront à des dates à préciser : le concert de fin de stage de musique, un récital Rossini duos d'opéra par Claudine Cheriez, mezzo-soprano et Hervé Hennequin, baryton, ainsi que la troupe de Guercheville dans une de ses dernières créations.

En prévision également, peut-être pour 99, Anne Baquet (fille du précédent) dans un récital de chansons poètico-fantaisistes, un spectacle par l'Atelier théâtre de Villiers, des concerts, des projections, des représentations, les projets ne manquent pas !

Les responsables de l'ATM sont heureux de constater l'évidente adhésion d'un grand nombre de Villarons aux manifestations artistiques ainsi que le soutien réitéré de la municipalité de Villiers, du Conseil général et de la Direction culturelle du département. Les subventions municipales et départementales ajoutées à une gestion rigoureuse de la programmation permettent non seulement d'en soigner la qualité, mais aussi d'aller vers davantage de découvertes ou de nouveautés. Ainsi en 1998 : Xing Xing Chen. Ce soutien municipal et départemental permet enfin une politique de prix équilibrée et plus ouverte à tous. Dès cette année, un prix unique de 60 F pour les adultes et 40 F pour les moins de 18 ans sera proposé pour chaque manifestation.

L'ATM espère vous accueillir toujours plus nombreux au foyer et vous souhaite une heureuse année artistique. ♣

Gilles GUILLOT

Photographes de tous temps : à l'aide !

Si les armoires de la mairie recèlent des trésors quant aux archives écrites, elles sont totalement dépourvues de documents nettement plus vivants : des photographies. Créer des archives photographiques de notre village me semble être important : s'il est certain que nous avons les yeux tournés vers l'avenir, nos racines villaronnes sont dans le passé.

Je vous propose donc de me prêter les photos que vous jugez intéresser la vie du village pour qu'un retirage soit fait afin de vous rendre l'original assez rapidement. Le fait que vous prêtiez des photos à la mairie implique que vous lui donniez l'autorisation de les utiliser soit pour des expositions soit pour une publication dans le Plume-Tambour ou tout autre document municipal.

Quels genres de photos peut-on archiver ? Beaucoup… les scènes de la vie de tous les jours, les grandes fêtes du village, les photos de classe, l'arrivée de la 1re voiture, le dernier cheval, les grands travaux (l'adduction d'eau, l'installation du tout-à-l'égout, du téléphone, le foyer, la toiture de l'église, etc.). Cette liste est bien sûr incomplète mais j'espère vous avoir donné une idée de ce que pourraient rassembler des archives photographiques.

D'un point de vue pratique, pourriez-vous accompagner chaque photo des renseignements suivants : votre nom, la date (même approximative) de la photo, le nom des personnes qui sont photographiées, l'événement au cours duquel la photo a été prise. N'hésitez pas à être "bavard", plus on a de renseignements, mieux cela vaut. Merci de déposer tout cela à la mairie, sous enveloppe portant votre nom ou bien de signaler à Mme Virmout que vous attendez la visite d'un membre de la commission "information" pour lui remettre vos photos.

Je vous remercie pour tout le temps que vous allez passer à rechercher ces photos et vous tiendrai au courant des résultats que nous obtiendrons à nous tous. ♣ Annie UNION

Vie du village

Présence du passé : un siècle d'action communale (3e époque 1912/1919)

Maire : Henri Aubry

1er adjoint : Maximilien Meurier, remplacé un mois plus tard par Uzèbe Leclaire.

Comme on peut s'en douter, cette époque, historique pour la France, ses habitants et ses communes, va se diviser en deux parties, séparées par la date fatidique du 2 août 1914.

Paradoxalement, les trois années 1912, 1913 et 1914 sont jalonnées d'événements importants pour la commune qui voit l'installation de ses infrastructures d'électricité, de téléphone et de poste (l'année 1913 notamment ne verra pas moins de quatorze réunions du Conseil municipal, et 1914, treize réunions), tandis que le rythme sera moins soutenu pendant les années de guerre.

L'avant guerre : 1911 au 2 août 1914

Création d'un bureau de poste

Dès le 30 mai 1912, le Conseil municipal « *considérant que cette commune compte 548 habitants, et qu'au point de vue postal, elle est très mal desservie par le bureau de poste d'Ury, surtout parce que celui-ci est trop éloigné du chemin de fer, que la première distribution n'est faite à Villiers que vers 11 heures du matin et la seconde vers 4 heures du soir… état de chose préjudiciable aux commerces et aux personnes qui viennent en villégiature à Villiers en été… alors que les premières maisons de Villiers sont à trois kilomètres de la gare de Bourron* ».

Aussi, le Conseil demande qu'il y ait un bureau de poste à Villiers et que le courrier arrive directement par la gare de Bourron, sans transiter par un autre bureau de poste.

Parallèlement, le Conseil municipal décide « *de mettre en adjudication au rabais l'entreprise d'un service de voiture publique reliant la commune de Villiers-sous-Grez à la gare de Bourron* », mais y renonce le 23 juin suivant, faute de ressources.

Le 29 septembre 1912, « *le Conseil réitère sa demande de concession d'un bureau de facteur-receveur pour Villiers-sous-Grez et l'acheminement des correspondances de la commune par chemin de fer jusqu'à la gare de Bourron* ».

Il semble d'ailleurs prendre les devants, car le même jour, il ne renouvelle pas le bail du presbytère et prévoit « *l'établissement d'un bureau de facteur-receveur dans ledit immeuble* ».

L'administration ayant posé des conditions pour l'établissement d'un bureau de poste, le Conseil, dans sa réunion du 9 janvier 1913, estime « *qu'il est inadmissible que le traitement du facteur-receveur municipal étant fixé à 1 400 F, la part de la commune soit dans cette somme de 1 220 F, celle de l'état n'étant que de 180 F, et qu'ainsi le partage serait par trop inégal* » !

Le Conseil reprend son argumentation, en soutenant qu'il est plus facile d'aller à Bourron, terrain plat, que de monter la côte vers le plateau d'Ury (ce qui est une évidence géographique) et « *persiste dans sa demande première d'un facteur-receveur payé par l'État, avec acheminement des correspondances jusqu'à la gare de Bourron* ».

Et le 29 juin, c'est la victoire, obtenue grâce à l'intercession de l'homme fort du Département, qui a obtenu « *que la participation de la commune soit moins élevée ; que le courrier arrive par la gare de Bourron ; qu'il y ait deux distributions par jour, à 7 heures et à 14 h 30* ».

Aussi, le Conseil municipal décide de présenter à M. Dumesnil ses sentiments de vive gratitude, pour l'heureuse solution que son inlassable activité a obtenue.

La réunion se termine par la décision de faire immédiatement les travaux dans les locaux de l'ancien presbytère.

Un contrat est signé entre le maire et le premier receveur des postes, Simon Pierre, tandis qu'une fête est prévue pour l'inauguration fixée au 9 novembre 1913.

Électrification

Parallèlement à ces efforts acharnés, le Conseil négocie l'électrification du village, avec la société du secteur électrique du Loing, et ce, à partir de sa séance du 8 décembre 1912.

Tout au long de l'année 1913, il se bat pied à pied avec la société et demande notamment, dans sa séance du 8 juin 1913, de nombreuses modifications au cahier des charges proposé.

Il ajoute l'électrification du hameau de Busseau *« qui doit être considéré comme une rue de Villiers »,* demande plus de lampes pour l'éclairage public et se bat pour les conditions d'abonnement de ses administrés.

Et, c'est lors de sa délibération du 24 août suivant que le Conseil, à l'unanimité décide *« qu'il y a lieu d'accorder à M. Bezombes, ingénieur des Arts et Manufactures déjà concessionnaire de la station électrique de Moret, la concession de l'énergie électrique, et ce, pour quarante ans ».*

Dans sa délibération suivante, il demande que les travaux commencent dans un délai de quatre mois et soient terminés quatre mois plus tard, c'est-à-dire au mois de mai 1914.

Il demande même la modification du trajet et indique qu'

Les fantassins français en 1914 et en 1916



« il serait désirable que, au lieu de suivre la rue brûlée (rue René-Lefèbvre) et la rue de Milly (rue Gabriel-Bachet), les fils soient dirigés par le chemin rural du Moulin-du-Roi (rue de la Garenne), la rue de la Grande-Cour et le chemin des Trois-Pierres (ruelles du GR 13) ».

Il semble que le Conseil ait été un peu vite en besogne, car il doit, le 19 octobre 1913, demander au préfet d'ouvrir une enquête publique dans le plus bref délai.

Ce n'est que le 15 mars 1914 que le maire est autorisé à signer la convention.

Unification de la poste, du télégraphe et du téléphone (PTT)

Dans sa séance du 31 juillet 1913, le Conseil municipal *« considérant qu'il est préférable que les services téléphonique et télégraphique soient réunis aux services postaux, dans le nouveau bureau de poste, demande à M. le directeur des postes l'annulation des délibérations précédentes… afin de permettre à la commune de traiter avec le nouveau facteur-receveur pour la gérance du téléphone et le port de télégrammes. »*

Le directeur des postes de Seine-et-Marne ayant rappelé le 15 septembre 1913 *« que le facteur-receveur ne doit obligatoirement assurer que le service des postes et celui de la Caisse nationale d'épargne, et qu'en conséquence, le service téléphonique et le port des télégrammes à Villiers et à Busseau restent à la charge de la commune ».*

Celle-ci décidait dans sa séance du 5 octobre 1913 *« d'accorder une subvention annuelle de 200 F à M. Simon Pierre, facteur-receveur à Villiers, qui accepte, et de mettre le port des télégrammes dans Villiers et à Busseau à l'adjudication publique, au rabais sur un maximum de 120 F par an ».*

L'accord sur la gérance du téléphone par M. Simon Pierre est signé le lendemain et précise notamment : *« le libre accès au bureau et à la cabine téléphonique tous les jours de 7 heures du matin à 7 heures du soir en été, et de 8 heures du matin à 7 heures du soir en hiver, avec interruption quotidienne de midi à 2 heures, exception faite pour le dimanche où le bureau fermera à 10 heures en été et à 11 heures en hiver »* !

En ce qui concerne l'adjudication du port des télégrammes, messages et avis d'appel, elle est décidée dans la séance du 19 octobre 1913 et confiée lors de la séance suivante du 26 octobre 1913 à l'unique soumissionnaire, M. Léon Charlot (qui était, par ailleurs, maréchal-ferrant, bedeau, pompier, et… battait le tambour !) et *« qui s'engage à faire le service aux conditions du cahier des charges, moyennant une somme annuelle de 120 F, étant précisé qu'au delà de 500 télégrammes, il percevra 0,25 F ».*

Il est intéressant de noter que ce service répondait à l'attente des habitants de Villiers, puisque, dès 1914 le chiffre de 500 est dépassé (732 télégrammes distribués, 630 en 1915, 719 en 1916, 850 en 1917 et 1022 en 1918).

L'adjudication lui est d'ailleurs consentie à nouveau pour une durée de cinq ans en 1918.

Avis politiques

Pendant cette période, outre le rôle habituel du Conseil en matière sociale, qui se continue évidemment, la municipalité est amenée à donner son avis sur deux projets à connotation politique :

– tout d'abord le 29 septembre 1912, *« le Conseil repousse le système de la représentation proportionnelle pour toute élection, demande que les conseillers municipaux ne soient plus*

tenus de nommer les délégués sénatoriaux, ceux-ci étant élus au suffrage universel ». Le Conseil ajoute « *qu'il a simplement pour charge d'administrer la commune, et qu'il n'a pas à remplir en la circonstance le rôle de jurisconsulte* » … quelle sagesse !

– le 6 avril 1913, il prend très clairement position sur le problème si controversé du service militaire qui passerait de deux à trois ans. C'est à l'unanimité que « *le parlement est invité à repousser le service de trois ans, qui ne donnerait pas un homme de plus à la Défense nationale en cas de guerre, et compromettrait gravement les intérêts intellectuels, économiques, industriels, agricoles et sociaux de la France en temps de paix* ».

Qui avait tort ? Qui avait raison ?

L'affaire du chemin n° 63

Nos lecteurs se souviennent que dès le 21 mai 1905, le Conseil municipal avait demandé la suppression « *de l'imposition annuelle et perpétuelle de 600 F pour l'entretien du chemin de grande communication n° 63* » qui fut d'ailleurs diminuée à 400 F.

À partir du 18 mai 1913, le Conseil va supprimer chaque année dans le budget cette subvention de 400 F, sans d'ailleurs que le préfet n'annule cette délibération.

Cependant, quelques jours avant le vote des budgets, le préfet mettait régulièrement en demeure la municipalité de rétablir cette dépense.

Régulièrement chaque année, le Conseil refusait de céder à la mise en demeure et de payer cette taxe perpétuelle de 400 F.

Ainsi s'achèvent les trois dernières années d'un cycle de paix de 44 ans devant déboucher sur la première grande guerre mondiale.

La période de guerre : 2 août 1914 - 1919

La lecture des comptes rendus du Conseil municipal pendant ces cinq années laisse le lecteur un peu perplexe mais admiratif.

À l'exception d'une fois, le mot « guerre » ne figure dans aucun compte rendu de ces quatre terribles années. Pudeur ? accablement ? dignité ? les trois à la fois sans doute.

Il est vrai que les jeunes gens sont aux armées, que les femmes, les enfants et les personnes âgées travaillent aux champs et que naturellement, tous les investissements sont stoppés.

Sur un recensement de la municipalité fait le 9 décembre 1917 nous apprenons que sur les 548 habitants de 1914, il en reste dans le village 484, à savoir :

– 165 hommes travaillant à l'agriculture ou à un métier de force ;
– 220 femmes dans le même cas ;
– 1 homme ne travaillant qu'au commerce ;
– 8 femmes dans le même cas ;
– 80 enfants de moins de 16 ans ;
– 9 personnes sans ressources ;
– 1 personne sans profession ;
– les autres, soit 80 sont mobilisés.

À de nombreuses reprises, il est fait allusion au travail des femmes, des enfants et des personnes âgées, notamment pour refuser toute réquisition ou tout travail supplémentaire.

La première délibération de la guerre a lieu le 2 août 1914 ; lisez-la avec soin.

« Le Conseil municipal, considérant :
– qu'un grand nombre de ménages privés de leur chef et de leurs chevaux, vont se trouver dans la presque impossibilité d'achever la moisson en temps convenable,
– que d'un autre côté, d'autres propriétaires dispensés du service militaire, ont des chevaux également dispensés,
– que dans les circonstances graves que nous traversons, il y a lieu de faire preuve de solidarité,
décide que dès que les cultivateurs se trouveront libres ainsi que leurs chevaux, ils devront aider à ceux qui auront besoin de leur secours.

S'ils s'y refusaient, ils y seraient contraints par une réquisition du maire ».

Tout est dit dans cette déclaration, et à travers les lignes des premières délibérations du Conseil municipal « de guerre », on peut déterminer que notre village a été constamment solidaire dans le malheur qui le frappait, comme la France entière.

Les réunions se succèdent au rythme d'un peu moins d'une par mois, et de plus en plus sont consacrées aux problèmes sociaux d'attribution d'aide aux familles, d'aide aux femmes en couche, d'hospitalisations décidées par le maire.

Dès le 22 novembre 1914, le Conseil va proclamer la solidarité du village en refusant « *l'organisation collective des travaux d'automne et de printemps* ». « *Considérant qu'à Villiers il n'y a que de petits cultivateurs ayant tous ensemble des liens étroits de famille, s'aidant mutuellement et sans contrainte, est d'avis que les travaux agricoles s'exécuteront librement, sans intervention de personne, et qu'en conséquence, il n'y a pas lieu d'établir de programme général* ».

Et lorsque le préfet demande que soit constitué un « *comité agricole pour la culture des terres non cultivées* », le Conseil refuse poliment les 20 et 27 février 1916, au motif qu'il n'y a plus de bras pour faire ce travail.

La tranchée (Champagne, 1916)



Aussi, le préfet est-il obligé de constituer pour le canton une équipe civile de travailleurs agricoles, sous la direction d'Eugène Provence.

Le Conseil municipal s'incline, en indiquant que de toutes façons, toutes les terres du village sont cultivées, à l'exception de quatre ou cinq hectares qui sont des toutes petites parcelles incultivables par des moyens mécaniques (déjà !) ou même manuels.

Il est curieux de noter, (mais on sait que les périodes de guerre sont propices au développement du gibier), que les affaires de chasse ont une certaine importance puisque l'on taxe de plus en plus fort *« les chasseurs étrangers au village »*.

Ainsi va la vie laborieuse du village pendant ces années terribles et les Conseils municipaux se poursuivent pendant quatre ans, en l'absence d'un conseiller municipal mobilisé (Arthur Pampin) et un conseiller municipal mort pour la France (Albert Fraix).

L'après guerre

Après cette guerre meurtrière, le village reprend vie.

Le budget est passé de 14 000 F à plus de 20 000 F.

On répare l'horloge de l'église, accidentée le 11 novembre 1918 par des soldats en liesse ayant planté le drapeau français au sommet du clocher.

Et le 24 novembre, très curieusement, le Conseil municipal reporte à plus tard sa décision sur l'aide immédiate aux victimes de la guerre et son hommage à Georges Clemenceau.

Cependant, le 29 juin 1919 on peut noter que *« le Conseil municipal de Villiers-sous-Grez (Seine-et-Marne) réuni le dimanche 29 juin 1919, au lendemain de la signature de la paix, considérant que le gouvernement américain a, dans la guerre qui vient de se terminer, apporté librement et sincèrement son concours désintéressé à la Justice et au Droit dont la France est le représentant, exprime toute sa gratitude et son admiration reconnaissante au président Wilson, au général Pershing, ainsi qu'à tout le peuple américain pour l'aide féconde et les sacrifices de toutes sortes qu'ils ont consentis en vue du triomphe final »*.

Ainsi est tiré l'épilogue (provisoire) de ces années qui pourraient être éclairées mieux et différemment par l'analyse du journal quotidien du maire, Henri Aubry (à paraître dans un prochain numéro du *Plume-Tambour*).

Nouvelles élections

Que s'est-il passé à la fin de l'année 1919, pour qu'à nouveau un raz de marée submerge le Conseil municipal ?

Il restait onze conseillers municipaux sur douze et il n'y en a plus que trois (Henri Aubry, le maire, Émile Aubry, et Aimé Pampin) le 10 novembre 1919 pour l'élection d'un nouveau maire. Le maire et son cousin sont absents de la séance et non excusés !

Au premier tour, Alphonse Colin obtient trois voix, Casimir Lecomte une voix, Julien Champion une voix, Aimé Pampin une voix.

Au deuxième tour, Alphonse Colin obtient quatre voix, Julien Champion deux voix, Henri Aubry une voix, Casimir Lecomte une voix.

C'est au troisième tour que Julien Champion est élu par cinq voix tandis qu'Aimé Pampin, est élu au premier tour premier adjoint par six voix contre deux à Edmond Menin et deux à Alphonse Colin.

Nous savons que deux mois plus tard, Julien Champion qui n'était pas candidat, va céder à la pression de sa famille, et laisser la place à Aimé Pampin qui sera maire jusqu'au 17 mai 1925, date à laquelle Henri Aubry redeviendra maire pour neuf ans. ♣

Jean-Paul Clément

J'aimerais rendre hommage, en mon nom et au nom de tous les Villarons, à ces vingt-et-un soldats qui sont morts pour la France au cours de cette terrible guerre 14-18 :

Rousseau Henri, Lebec Léon, Pampin André,
Fleurot Zéphirin, Vallée Ernest, Fanichet André,
Fanichet Maria, Vocelle Edmond, Plé Gaston,
Neveu Léon, Fraix Albert, Chamaux Charles,
Fleureau Paul, Billet Jean, Pelletier Alexis,
Plé Fulbert, Mignot Noël, Mignot Marcel,
Baudet Camille, Lenoir Ferdinand et Lenoir René.

Jean-André Morin

Cérémonie du 11 novembre : discours de M. le maire.



Les lecteurs nous écrivent au sujet de « Présence du passé »

Lettre de Mme veuve Robert Menin

Monsieur le Maire,

Je ne puis, selon l'invitation du journal de Villiers, ni infirmer ni confirmer ces dires.

Ce que je puis faire, c'est de vous aviser qu'avant d'imprimer des commentaires plus ou moins malveillants sur un membre d'une famille, il serait honnête de consulter ses descendants.

Veuve de Robert Menin, officier français, prisonnier cinq ans et belle-sœur d'Albert Menin, grand blessé de la guerre de 14, membre de la Légion d'honneur, je pense que l'un et l'autre, s'ils vivaient, ne seraient satisfaits de la prose dénigrant leur père, pas plus que ne l'est le reste de la famille

dont les membres vivent dans votre département.

Je suis une résidente de Villiers-sous-Grez où je contribue par mes impôts à la bonne marche de votre commune, bien que très âgée. Je ne suis pas non plus très honorée par les commentaires de M. Raymond Champion que je croyais depuis toujours un ami de la famille.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de bien vouloir insérer ma lettre dans votre prochain journal.

Sentiments distingués. M^me^ Veuve Robert MENIN

Lettre de M. Gérard Menin

à M. le Maire et le Conseil municipal de Villiers-sous-Grez.

Objet : Droit de réponse à l'article concernant M. Edmond Ménin

Après lecture de votre article dans le Plume-Tambour N° 8 (octobre 1997), nous, les descendants directs de M. Edmond Ménin, représenté par les familles Ménin et Noret, ne pouvons bien entendu apporter aucun démenti officiel au compte rendu du Conseil municipal de la période 1904/1911.

Comme vous l'exprimez en avant-propos, l'historien a le droit absolu de critique dans la période précédant la deuxième guerre mondiale, et notre famille ne peut s'opposer à la retranscription des faits saillants de la mandature.

Il faut constater que cette même période, riche par ses transformations, par ailleurs fort intéressante, reflète les luttes intestines existant au sein du Conseil municipal.

C'est seulement votre propre conclusion que nous mettons en cause par ses insinuations, par manque de développement et d'esprit d'analyse des évènements. Il n'est pas assez fait état des querelles consécutives à la séparation de l'Église et de l'État, et des tensions qui en résulteraient entre les conservateurs et les anticléricaux.

Il est manifeste que la gestion des biens publics était le souci majeur de ce Conseil, mais il était aussi sans état d'âme à l'égard de ceux qui n'étaient pas du même clan, comme notre grand-père ou l'instituteur, M. Lasseray.

Avec le temps, on ne pourrait retenir que le côté dérisoire de la situation, car comment expliquer autrement que l'homme accusé de "nullité" sous le mandat d'Édouard Dalmas puisse être en même temps renié par les uns et rappelé par les autres, lors du mandat suivant, comme conseiller municipal.

Nos familles se trouvent surtout choquées d'être ainsi mises en cause, la rumeur publique s'étant déjà empressé de nous le faire savoir. La moindre des convenances eut été de nous avertir de la teneur de cet article, et surtout de sa diffusion, d'autant plus que M. Gérard Ménin et M. Gilbert Noret (arrière-petits-fils de M. Edmond Ménin vous ont rencontré début septembre, devant la maison de famille, et qu'ils n'ont pas perçu un instant dans la conversation engagée qu'il s'agissait d'une telle publication et dont il n'a été fait la moindre allusion.

Sans se livrer à la polémique, nous vous serions gré de bien vouloir publier nos commentaires, en "droit de réponse" à votre article, dans le prochain bulletin.

Salutations distinguées.

N.B. : Malgré la vindicte de M. Lasseray demandant sa révocation comme fonctionnaire de l'enseignement, nous savons par une photographie jaunie que celui-ci était toujours en poste en 1924 dans la ville de Meaux.

Une autre photographie nous montre notre grand-père Edmond Ménin, l'homme "négatif" en officier de hussards.

M. Gérard MÉNIN, M^me^ Jacqueline GAUME (née MÉNIN), M^lle^ Nicole MÉNIN & M. Gilbert NORET

Réponse de l'auteur de l'article

Chère Madame, cher Monsieur,

M. Jean-André Morin, maire de Villiers, me transmet vos courriers, en ma double qualité de rédacteur en chef et d'auteur de la série d'articles : *Présence du passé, un siècle d'action communale.*

Dans le corps de l'article, je n'ai fait qu'extraire, 85 ans après les faits, les différentes délibérations du Conseil municipal de Villiers-sous-Grez, sans faire aucun commentaire.

Compte-tenu des trois événements un peu « extraordinaires » de ces huit années, (âpres négociations avec l'architecte de la commune, difficultés avec l'instituteur et enfin, problèmes avec le garde champêtre, Robert Menin, qui se trouve être l'un de vos ancêtres), je ne me suis permis que de suggérer des hypothèses. Et ceci, après avoir tenté en vain de retrouver, sinon des témoins directs, tout au moins des personnes ayant entendu parler de l'incident.

Après recherche sur minitel, j'ai fini par contacter un Menin qui n'a pas voulu m'éclairer. J'en ai alors naturellement parlé à Raymond Champion, ancien maire de Villiers-sous-Grez, qui est peut-être la personne qui connaît le mieux notre village.

Il avait connu personnellement le maire de l'époque, Édouard Dalmas, ainsi qu'Edmond Menin, mais n'a pas pu me donner d'éléments permettant de comprendre les graves incidents les ayant opposés. Il m'a simplement indiqué qu'il était tout-à-fait possible, que cela ai été lié au problème politique né dans cette periode après la loi de séparation de l'Église et de l'État.

Il n'a fait aucun commentaire négatif sur ces deux personnes et il m'a confirmé qu'il s'agissait de deux personnalités estimées du village. D'autre part, je ne vois pas dans mon article, ce qui laisserait supposer que M. Raymond Champion ait tenu des propos désagréables sur M. Robert Menin.

Je suis prêt à vous faire des excuses immédiates si les hypotèses prudentes que j'ai faites, dans un esprit d'historien, vous ont contrarié ; mais je vous assure, relisez bien cet article, vous n'y trouverez rien de désobligeant à l'encontre de votre aïeul. Pour ce qui est des parties de l'article entre guillemets, ce sont les comptes rendus des différentes délibérations du Conseil municipal, accessibles à tous.

Vous me voyez désolé de ce que je pense être un malentendu et je souhaite qu'une occasion nous soit donnée de nous rencontrer.

Je vous prie d'agréer, chères Mesdames, cher Messieurs, l'expression de mes sentiments respectueux. ⚜ J.-P. CLÉMENT

Les Scouts de France de Nemours
cherchent des travaux à faire sur Villiers
pour financer un projet humanitaire
Contacter Pascaline Magnes à Villiers, ou Damien Zona au 01 64 28 46 60

Les acteurs du village (Pierre et Monique Rison)

Pierre et Monique Rison sont aussi modestes que leur enseigne. Pour les trouver, il faut connaître l'emplacement de la boutique d'antiquité signalée par une petite enseigne drapeau, rue du Buisson.

Et pourtant, il sont là depuis un quart de siècle et vendent de très beaux objets (un bar original par exemple).

Pierre Rison est originaire de Toulouse et après un détour par l'hôtellerie (école hôtelière de Toulouse) sa rencontre avec un antiquaire, dans les années 60, va le faire changer d'orientation.

Il ouvre finalement son magasin quai de la Tournelle, à Paris, en 1967, et a notamment pour client le président Georges Pompidou.

Cette même année, il rencontre Monique Prévost qui va devenir sa femme et ils s'installent deux ans plus tard à Barbizon.

Quel honneur pour notre village de voir qu'après Barbizon ils ont choisi de s'installer à Villiers-sous-Grez avec leurs deux enfants, Sonia, née en 1969, qui vit actuellement à la Réunion et est férue d'astrologie et Thomas, actuellement sous les drapeaux.

Thomas, tout-à-fait dans le vent, a fait le MIAGE qui, comme chacun sait, est le *Master d'informatique appliquée à la gestion des entreprises*, ce qui doit lui permettre dans ce créneau en plein développement, de trouver une situation, après son service militaire. Les Rison élèvent depuis l'âge de deux ans Éric Prévost, le neveu de Monique, qui poursuit des études secondaires au lycée Saint-Louis de Montereau.

Ils sont grands-parents d'une petite fille Anna, née le 31 août 1996.

Quant à Monique Rison, elle est céramiste, a fait l'école de Sèvres, a été enseignante, éducatrice d'enfants en difficulté et a animé de nombreux ateliers et spécialement à Villiers-sous-Grez un atelier de marionnettes, sous l'égide de notre directeur d'école honoraire André Orts et de l'Amicale villaronne.

Outre leurs activités d'antiquités et de brocante qui les amènent à fréquenter les salles des ventes pour les achats, les foires et salons pour les ventes (foire à la ferraille de Chatou ou de la Bastille, etc.) ils restaurent des meubles et surtout des peintures et dorures de meubles, réalisent des peintures en trompe-l'œil, des faux marbres.

Le savait-on dans ce village où nous vivons tous un peu cachés derrière nos grands murs ou nos grandes haies ?

Allez jeter un coup d'œil chez Pierre et Monique Rison, vous ne serez pas déçus. ♣ J.-P. C.

Vie des associations

Association des boulistes de Villiers-sous-Grez

Notre association qui fait partie de la Fédération française des sports de boules renouvelle les licences pour 1998 et enregistre les nouvelles adhésions.

La saison sportive va débuter en plein air par la première rencontre du championnat des clubs qui commencera le 28 février à Villiers pour se terminer début mai.

Le 17 mai à partir de 8 heures aura lieu un concours de 32 doublettes toutes divisions. Pour tout renseignement, appeler au 01 64 24 26 04. ♣ Serge Picard

Les Amis du patrimoine du canton de la Chapelle-La-Reine

10 ans déjà !

Notre assemblée générale s'est déroulée le 29 novembre 1997 au foyer rural de Villiers-sous-Grez, mis gracieusement à notre disposition par M. le Maire et le Conseil municipal que nous avons vivement remerciés au nom de tous.

Plusieurs personnalités nous ont fait l'amitié d'assister à l'assemblée : M^me^ Rambaud, directrice des archives et du patrimoine de Seine-et-Marne ; M. Bacqué, conseiller général ; le père Frédéric, curé de la paroisse, qui nous avait accueilli dès 14 heures dans l'église toute proche ouverte à cette occasion ; plusieurs maires et présidents d'associations.

La conférence très illustrée de Jacques Raunet sur l'architecture des églises du canton a été suivie avec beaucoup d'intérêt par une assemblée particulièrement nombreuse.

En fin d'après-midi, pour souffler les bougies du grand gâteau de notre 10^e^ anniversaire, trois pionniers de l'association : Raymond Pochon, ancien conseiller général qui en prit l'initiative, Raymond Champion et Michel Herblot, anciens maires se sont joints aux autres membres fondateurs présents : Philippe Évrard et Danièle Trémolet.

Le programme de sorties et d'exposition pour l'année 98 est pratiquement au point. Cependant, avant d'en terminer, j'aimerais faire appel à de nouvelles bonnes volontés pour assumer certaines tâches : saisie de textes sur ordinateur, travaux de secrétariat, recherches en bibliothèque ou en archives (ces lectures ne demandant pas de connaissances particulières). Merci de votre confiance et de votre soutien. ♣ Roland Garnier

Association des pays du Gâtinais

Cette association créée en 1992 et présidée par Jean-Jacques Hyest, sénateur, se veut le carrefour des énergies gâtinaises, un laboratoire d'idées, un ferment de développement économique. Afin de mettre en évidence les charmes particuliers de cette région, l'association a décidé de lancer un concours "paysages en Gâtinais". Ce concours photographique, pictural et littéraire se déroule du 1^er^ octobre 1997 au 30 septembre 1998 et il est ouvert à tous. Ne manquez pas de vous procurer la brochure de présentation ainsi que le règlement à la mairie. ♣ Annie Union

Club Amitié et loisirs des Aînés

Les activités prévues pour le premier trimestre 1998 sont les suivantes :

- début février : vente de brioches ;
- jeudi 12 février à 15 heures au foyer : assemblée générale suivie d'une projection et d'un goûter ;
- lundi 23 mars à 14 h 30 au théâtre de Fontainebleau : somptueux spectacle *"Buenos-Aires tango ou la grande histoire du tango"*. Un cadeau surprise sera tiré au sort par les croisières "Notre temps". Prix des places : 120 F. Le nombre de places étant limité, les inscriptions sont à faire avant le 12 février en téléphonant au 01 64 24 25 34.

André Surget

Le lâcher de chevreuil du 18 février 1997



Groupe d'intérêt cynégétique Commanderie 77 sud

Je voudrais tout d'abord remercier la municipalité de la subvention qu'elle a bien voulu accorder à notre association pour 1997.

La saison s'est déroulée sans problème particulier. Le plan de chasse a été réalisé par les trois sociétés de chasse à tir (Foljuif, Larchant et Villiers), un chevreuil pour chacune d'elles. Par contre, l'équipage de chasse à courre, le Rallye Tempête, n'a pris aucun animal.

Un lâcher de vingt-neuf chevreuils, dix-huit femelles et onze mâles, a été effectué comme prévu le 18 février ; ils provenaient, comme les précédents, du territoire de M. Leroy à Overnaux.

L'assemblée générale a eu lieu le 10 octobre en présence d'une quarantaine de membres des différentes sociétés.

Le dernier lâcher se déroulera le lundi 2 mars. La reprise des animaux se fera le matin à Overnaux ; les personnes intéressées sont priées de me le faire savoir avant le 15 février. ♧

Claude CHARPENTIER

Tournoi de billard français

L'Amicale villaronne organise son premier tournoi de billard français, à Villiers, à partir du 10 mars et sur une période d'environ, trois mois.

Selon le principe du championnat, chaque participant rencontrera chacun des autres compétiteurs. Chaque partie se déroulera en 100 points.

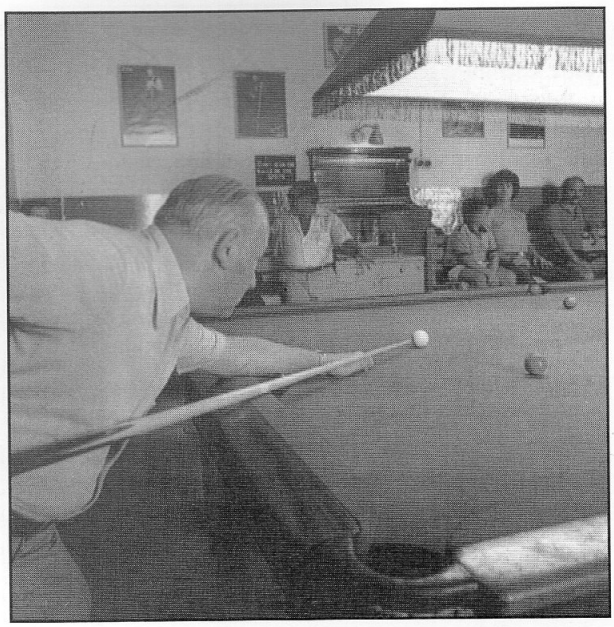
Tous les niveaux sont admis et l'inscription est gratuite. Les personnes ne disposant ni d'un billard ni même d'une queue de billard peuvent néanmoins s'inscrire, il leur sera prêté le matériel nécessaire. Par ailleurs, les personnes possédant un billard français en bon état, conforme aux mensurations en usage et qui seraient désireuses de le mettre à la disposition du tournoi sont invitées à se faire connaître.

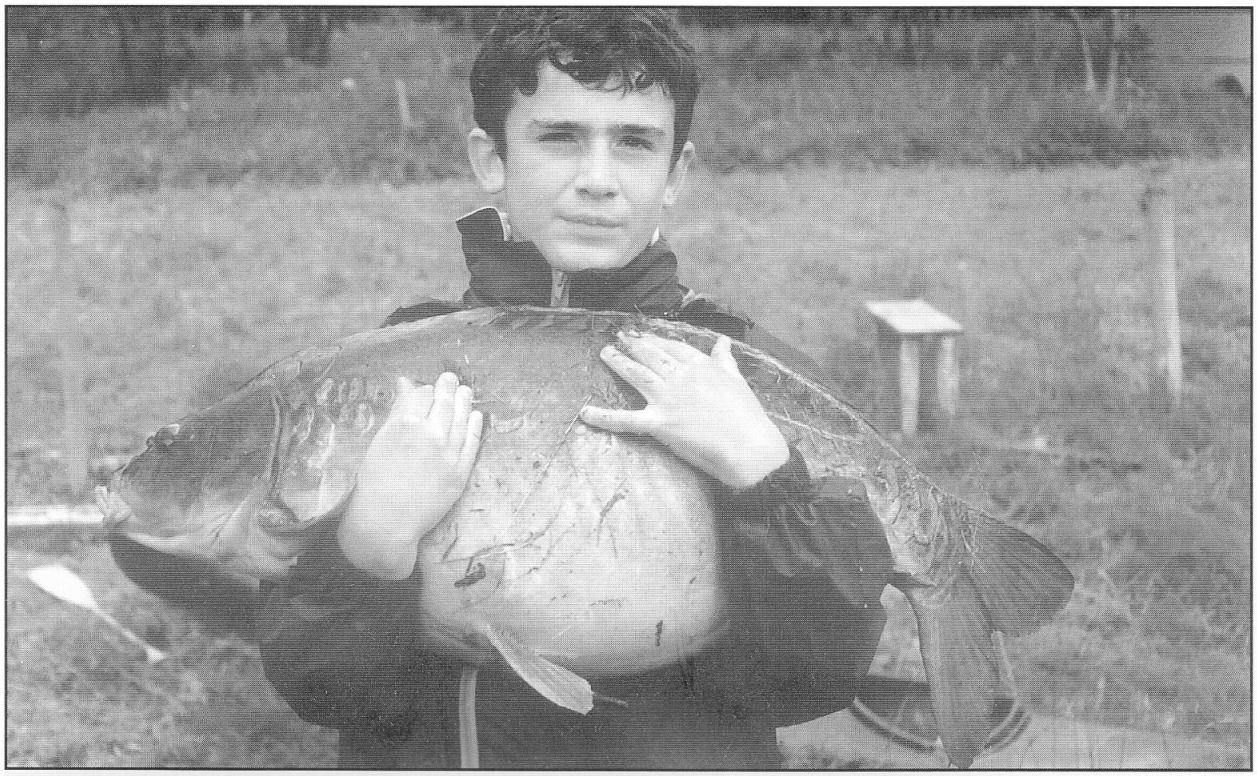
L'Amicale villaronne remettra une coupe au vainqueur.

Les inscriptions pour participer au tournoi seront reçues jusqu'au 5 mars, dernier délai. Il sera remis à chacun un règlement détaillé avant le début de la compétition. Inscrivez-vous vite en téléphonant à l'un des numéros suivants :

– 01 64 24 26 97 Guillot/Mercure (répondeur)
– 01 64 24 26 31 Viron/Poulain (après 18 heures ou le week-end). ♧

Gilles GUILLOT





Romain Tjibault et sa splendide carpe "miroir"

Ça s'est passé un dimanche

"La valeur n'attend point le nombre des années" *(Corneille)*

Agé de pas tout à fait 12 ans, Romain Thibaut a pêché, le 1er juillet dernier, une splendide carpe "miroir" de 20 kg mesurant 90 cm. Cela s'est passé au lieu-dit du "Moulin rouge" à Nemours vers 15 h 30 et pour les détails techniques, sachez que la ligne était montée au clupin sur fil nylon "Tortue 35/100" et le bas de ligne en 20/100 sur hameçon simple n° 8. Bravo Romain ! ♣ A.U.

Le Noël des enfants

Figurez-vous que cette année Noël était le 25 décembre ! Mais comme ce jour-là, le Père Noël a beaucoup de travail, il avait décidé de passer dans notre village le dimanche 21 décembre. Il nous avait donné rendez-vous au foyer rural à 14 heures. Et comme il savait qu'il ne serait pas là avant 15 ou 16 heures, pour nous faire patienter, il nous avait envoyé deux de ses collaborateurs comédiens qui nous ont donné, ma foi, un bien joli spectacle intitulé : *le Rock de la sorcière*. Et comme par hasard, les maîtresses d'école avaient appris aux enfants les chants du spectacle. Alors, ce fut magique ! Malgré les différents virus qui se promenaient ce jour-là dans le village et les quintes de toux qui en résultèrent, les enfants ont chanté et mimé le spectacle avec entrain. Puis ce fut le goûter offert par la mairie et enfin, le Père Noël arriva au milieu des cris et des applaudissements. En montant sur la scène recevoir friandises et jouets, quelques petits pleurèrent d'émotion devant ce Père Noël bien réel. Mais soyez certains qu'ils attendent déjà le Noël prochain, comme vous peut-être ! ♣ Nati COLAS



le repas de Noël des enfants des écoles de Recloses et Villiers

Depuis qu'une cantine existe à Villiers, tous les enfants sont invités par la municipalité à un repas de fête avant Noël. Cette année encore, de l'entrée au dessert, ce repas fut un régal. Comme le nombre de convives était très important, je ne pouvais pas faire face seule à tous mes invités. Aussi je remercie toutes les mamans des deux villages qui sont venues me donner un coup de main pour que la fête soit réussie. Merci à toutes et… à l'an prochain ! ♣

Nati COLAS

Deux adultes par table, le repas peut commencer.



Ils n'avaient pas tous le même âge.
Certains buvaient même du vin (de G à D : Jean-André, Marc & Simon).



Bloc notes par Annie Union

Écrivains amateurs, à vos plumes !

Le foyer culturel et de loisirs de Milly-La-Forêt organise un premier concours de nouvelles sur la nature. Il est ouvert à toute personne résidant dans la région Île-de-France et le Loiret jusqu'au 16 mars 1998. Les nombreux prix vont du voyage et séjour culturel à des places de spectacle, de restaurants, des livres, des ouvrages… Pour tout renseignement et obtention du règlement, s'adresser à M^me^ Éliane Surget, 11, rue du Buisson, tél. : 01 64 24 25 34.

Recensement des jeunes gens auprès des autorités militaires

Quelques changements sont intervenus pour ce recensement du fait de la loi du 28 octobre 97 portant réforme du service national. Ainsi, l'âge de présentation en mairie est abaissé de 17 à 16 ans. De ce fait, les jeunes hommes nés en janvier, février et mars 1981 ainsi que ceux nés en janvier, février et mars 1982 devront se présenter en mairie au cours du mois d'avril 1998, munis du livret de leur famille. En 1999, ce sera le tour des jeunes hommes et des jeunes filles nés en 1983. Les dates de présentation en mairie seront rappelées dans cette rubrique.

Augmentation pour les timbres fiscaux des passeports et cartes d'identité

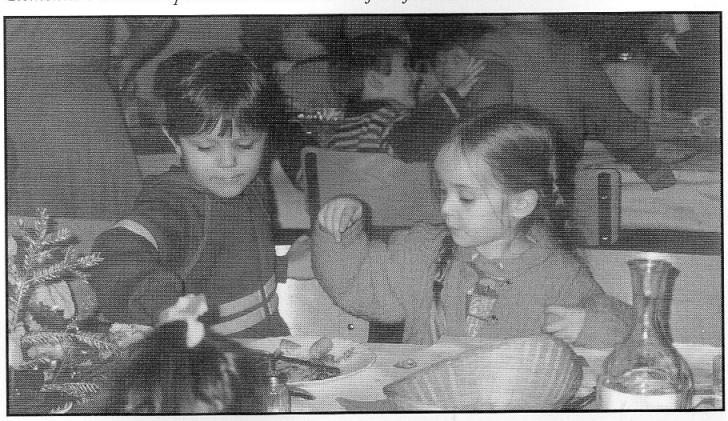
À partir du 15 janvier 1998, toute demande de carte nationale d'identité devra être accompagnée d'un timbre fiscal de 160 F et toute demande de passeport d'un timbre fiscal de 400 F.

Caisse nationale d'assurance vieillesse

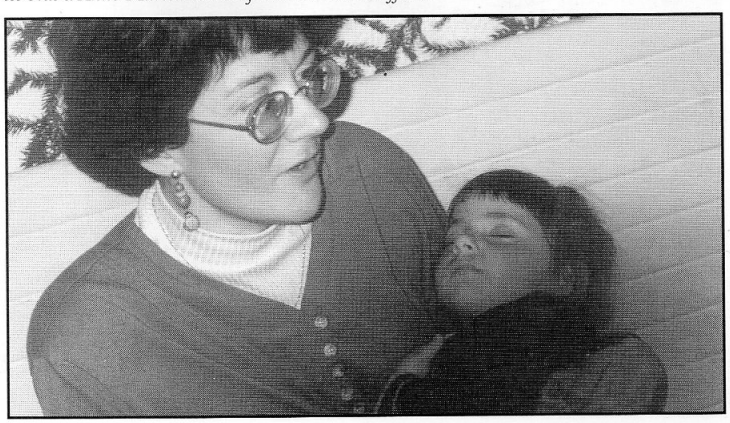
La Caisse nationale d'assurance vieillesse a créé un nouveau point d'accueil pour assurer une permanence destinée aux retaités et futurs retaités.

CNAV, 3 place d'Armes – 77303 Fontainebleau de 9 à 12 heures et de 13 heures à 16 h 30.

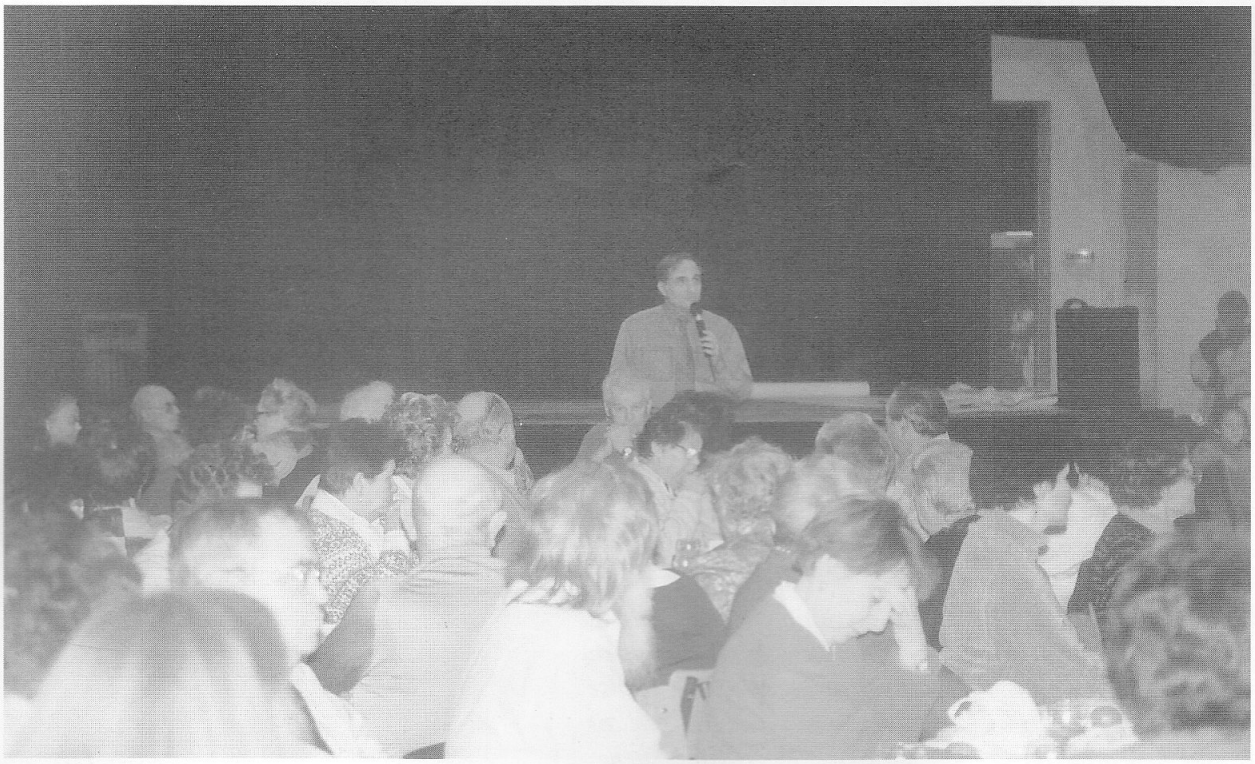
Clémentine ne donne pas le choix à Xavier : il faut finir son assiette !



Finalement, Gérarldine a trop mangé… alors faisons une petite sieste, les bras d'Anne-Marie Leschier feront très bien l'affaire.



Le livre de Joël Poulain & André Surget
"Villiers au début du siècle par la carte postale"
vient de paraître



Avant de déguster les délicieuses galettes préparées par Jean-Pierre Sorin, les Villarons écoutent avec attention Jean-André Morin qui trace les grandes lignes de l'action municipale pour l'année 1998.

Après la cérémonie commémorative du 11 novembre, le pot de l'amitié réunit anciens Villarons et nouveaux arrivés à qui nous souhaitons la bienvenue.



Le vendredi 13 mars à 21 heures,

l'ATM et l'Amicale villaronne

vous invitent au foyer à un spectacle tonique et drôle
écrit et interprété par Xing Xing Cheng intitulé

le Rêve rouge

Réservation auprès de Isa Mercure ou Gilles Guillot
au 01 64 24 26 97 à partir du 1er mars.
Prix des places : 60 F (adultes) et 40 F (moins de 18 ans).

Je souhaite bon vent à Rêve rouge, *je crois que le public, jeune en particulier, s'amusera et s'instruira en découvrant l'extraordinaire histoire que lui raconte Xing Xing Chen qu'elle revit devant lui. Mao disait que la femme est la moitié du ciel. Xing Xing Cheng, par sa pièce, est le ciel tout entier.* Philippe Caubert



Agenda

Municipal

2 mars	Conseil municipal à 20 h 30
30 mars	Conseil municipal à 20 h 30

Pratique

14 février	*Kangourou* à La Chapelle, place de la République de 10 h 45 à 13 heures
16 février	ramassage des *Monstres*
21 février	*Kangourou* à St-Pierre-lès-Nemours, clos St Jean de 10 h 45 à 13 heures
28 février	*Kangourou* à Nemours, Champs-de-Mars de 10 h 45 à 13 heures
14 mars	*Kangourou* à St-Pierre-lès-Nemours, Clos St-Jean de 10 h 45 à 13 heures
16 mars	ramassage des *Monstres*
22 mars	nettoyage de printemps

Récréatif

24 février	Mardi gras des enfants	Amicale villaronne
26 février	soirée jeunes au foyer	Amicale villaronne
28 février	championnat boule lyonnaise	Ass. des boulistes
10 mars	début du tournoi de billard	Amicale villaronne
11/18 mars	à Buthiers : cloches et clochers en Gâtinais	Amis du patrimoine
13 mars	au foyer : spectacle *Rêve rouge*	ATM & Amicale villaronnè
23 mars	*Buenos-Aires tango* à Fontainebleau	Club des Aînés

Les Amis
du patrimoine
vous invitent à l'exposition

Cloches et clochers en Gâtinais

du 11 au 18 mars
à la base de loisirs de Buthiers.

Pour la 4e année consécutive,
l'Amicale villaronne
organise un

loto

le 23 mars à 20 h 30 au foyer

Nombreux gros lots